

Document mis à jour le 5 juillet 2017

Le présent document vise à définir les concepts et les méthodes utilisés dans le Stat Info « Taux des crédits aux entreprises ».

Périmètre des crédits couverts

Ce Stat info porte sur l'objet et les taux des crédits nouveaux accordés aux sociétés non financières (SNF), c'est-à-dire l'ensemble des contrats financiers qui spécifient pour la première fois le taux d'intérêt d'un dépôt ou d'un crédit.

Les SNF sont définies conformément aux normes de comptabilité nationale européenne (SEC 2010), c'est-à-dire comme les unités institutionnelles dont la fonction principale consiste à produire des biens et des services non financiers, et dont les opérations de répartition et les opérations financières sont séparées de celles de leurs propriétaires. **Les entrepreneurs individuels sont donc exclus** de cette analyse.

Par ailleurs, certaines restrictions sont aussi appliquées, afin de produire les statistiques les plus homogènes possibles. Sont ainsi exclus :

- les renégociations et les rachats externes de crédit ;
- les prêts réglementés ou bénéficiant d'une aide directe ou indirecte ;
- les contrats libellés dans une monnaie autre que l'euro.

Pour les découverts en compte, les crédits permanents et les créances commerciales, les contrats nouveaux sont par convention assimilés aux **utilisations**, c'est-à-dire à l'encours débiteur moyen mensuel.

Regroupement des crédits par objet

Les crédits nouveaux aux SNF sont regroupés par objet, selon les catégories suivantes :

- **Découverts** : utilisations de découverts (comptes ordinaires débiteurs) et de crédits permanents.
- **Escompte** : cette catégorie regroupe l'escompte et les instruments assimilés, mais aussi les financements sur loi Dailly et les autres créances commerciales.
- **Trésorerie échéancée** : il s'agit de l'ensemble des crédits de trésorerie hors découverts et escompte (au sens des catégories ci-dessus).
- **Crédits à l'équipement**
- **Immobilier** : cette catégorie regroupe les prêts immobiliers classiques, ainsi que le crédit-bail immobilier.
- **Autres crédits d'investissement** : il s'agit des autres crédits à la clientèle, des prêts subordonnés, ainsi que du crédit-bail mobilier.

Tranches de montant

Dans ce Stat info, les crédits sont par endroits regroupés par tranches de montant, dont les bornes sont les suivantes :

- Tranche 1 : crédits de moins de 25 000 € ;
- Tranche 2 : de 25 000 à moins de 50 000 € ;
- Tranche 3 : de 50 000 à moins de 100 000 € ;
- Tranche 4 : de 100 000 à moins de 250 000 € ;
- Tranche 5 : de 250 000 à moins de 500 000 € ;

- Tranche 6 : de 500 000 à moins de 1 000 000 € ;
- Tranche 7 : 1 000 000 € et plus.

Taux d'intérêt

Les taux utilisés dans ce Stat info sont des **taux effectifs au sens étroit** (TESE). Ceux-ci sont des taux actuariels annualisés, correspondant à la composante d'intérêt du Taux Effectif Global (TEG) ou, dit autrement, au TEG diminué des charges qui ne sont pas des intérêts au sens comptable du terme. S'agissant des utilisations de découverts, les TESE sont calculés uniquement sur les périodes durant lesquelles le solde du compte associé est débiteur.

Les **taux moyens** publiés, qu'ils concernent les catégories prises dans leur ensemble ou l'une des tranches de montant, sont calculés en pondérant les taux collectés par les montants de crédit correspondant.

Source des données

Les contrats nouveaux de crédits aux SNF sont collectés par le biais de l'enquête trimestrielle sur le coût du crédit, destinée en premier lieu au calcul des taux d'usure (même si, depuis les réformes de 2003-2005, la réglementation de l'usure ne concerne que marginalement les prêts aux SNF). Cette enquête est menée auprès d'un échantillon de 243 établissements de crédit et sociétés de financement résidant en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer. **Elle recense les nouveaux contrats de crédit ligne par ligne**, soit environ 140 000 lignes de crédit par échéance. Une partie de l'échantillon déclare l'exhaustivité de ses opérations, tandis qu'une autre partie déclare les opérations réalisées par un échantillon de guichets (à fin décembre 2016, ce dernier compte environ 3 300 guichets).

Pour des raisons de volumétrie, l'enquête sur le coût du crédit porte uniquement sur les données du premier mois du trimestre.

Pour plus de détails sur ces aspects, voir également le [Dispositif réglementaire de la Banque de France](#)

